

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 16 Avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 16 Avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 08 Avril 2014

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 08 Avril 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint - Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint - Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint - Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint - François JOST - Martine BAUDOT - Éric BEC - Louissette TRICHET - Fabien LAURENT - Anne-Marie GERVAIS - Hans MAZILLER - Brigitte DURAND - Véronique RÉTIF - Antoine FONT - Carole CHEVREUX - Gilles BURNEAU - Marie-Paul FOUACHE conseillers municipaux.

Procuration : Mr Yann BRODEL

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

1 - ÉLECTION DES COMMISSIONS

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2014,
Après en avoir délibéré,
Décide d'instituer les commissions communales suivantes :

COMMISSION DES FINANCES

Préparation, élaboration et suivi du budget communal.

Présidente : Mme le Maire Régine CATIN

Membres : Tout le Conseil Municipal

COMMISSION PLU / AVAP / Site classé

Dossiers concernant le Plan local d'Urbanisme, l'Aire de Valorisation Architecturale et Paysagère et le site classé (Révisions, modifications, règlements...).

Présidente : Mme le Maire Régine CATIN

1 vice-président adjoint au maire : Mr Patrice VERITE 1^{er} Adjoint

Membres : Tout le Conseil Municipal

COMMISSION TOURISME

Dossiers concernant la mise en tourisme, l'accueil, les activités touristiques en relation avec les acteurs de la commune (CCO, Hôtellerie, restauration, commerçants, Gites, chambres d'hôtes...)

Présidente : Mme le Maire Régine CATIN

Membres : Ms BOURGEOIS, MAZILLER, JOST, BEC, LAURENT, FONT, Mmes BAUDOT, GERVAIS, FOUACHE, TRICHET, RANGER, DURAND, LION.

COMMISSION VOIRIE URBANISME ENVIRONNEMENT

Dossiers concernant le suivi, le maintien et l'évolution des voiries, de l'éclairage public, des réseaux électriques et téléphoniques, du cimetière. Dossiers concernant l'urbanisme (Assainissement-eau, ZAC...). Dossiers concernant l'environnement, les espaces verts et de loisirs. Droits de place et marché.

Présidente : Mme le Maire Régine CATIN

1 vice-président adjoint au maire : Monsieur Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint

Membres : Ms VÉRITÉ, JOST, BEC, BRODEL, LAURENT, MAZILLER, FONT, Mmes BAUDOT, LION, RÉTIF, GERVAIS, CHEVREUX, FOUACHE.

COMMISSION BÂTIMENTS ET PATRIMOINE, AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE

Dossiers concernant le suivi, le maintien et l'évolution du patrimoine bâti, la gestion des salles et bâtiments communaux. Dossiers liés aux écoles et à la cantine.

Présidente : Mme le Maire Régine CATIN

Vice-président adjoint au maire : Mme Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint

Membres : Ms VÉRITÉ, JOST, BEC, LAURENT, FONT, BURNEAU, Mmes BAUDOT, RÉTIF, GERVAIS, FOUACHE, TRICHET.

COMMISSION COMMUNICATION, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, ANIMATIONS, FLEURISSEMENT

Dossiers concernant la communication externe (Bulletin, lettres, site...), les relations avec les associations, l'organisation et la gestion des activités culturelles, artistiques et des animations, le fleurissement, la gestion des labels (villages fleuris...).

Présidente : Mme le Maire Régine CATIN

1 vice-président adjoint au maire : Madame Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint

Membres : Ms BRODEL, MAZILLER, BURNEAU, Mmes TRICHET, BAUDOT, LION, GERVAIS, DURANT, FOUACHE.

COMMISSION CADRE DE VIE, AFFAIRES FAMILIALES, ÉCONOMIE

Dossiers concernant les personnes âgées, la dépendance, l'insertion, le logement social, le logement d'urgence, l'aide aux jeunes, les gens du voyage, la sécurité, le Plan Communal de Sauvegarde, la relation avec les acteurs économiques (Entreprises, commerçants, artisans, indépendants...).

Présidente : Mme le Maire Régine CATIN

1 vice-président adjoint au maire : Monsieur Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint

Membres : Ms BOURGEOIS, BEC, BRODEL, FONT, Mmes BAUDOT, LION, GERVAIS, TRICHET, CHEVREUX.

COMMISSION MARCHÉS, APPELS D'OFFRES

Présidente : Mme le Maire Régine CATIN

Titulaires : Ms BOURGEOIS, MAZILLER, BURNEAU

Suppléants : Ms BEC, FONT, Mme BAUDOT

COMMISSION CAISSE DES ÉCOLES

Présidente : Mme le Maire Régine CATIN

Titulaires : Mmes RÉTIF, LION, FOUACHE

CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS)

Présidente : Mme le Maire Régine CATIN

Titulaires : Ms VÉRITÉ, FONT, Mmes BAUDOT, TRICHET, GERVAIS, CHEVREUX

Suppléants : Mme RANGER, Mr BOURGEOIS

ETABLISSEMENTS PUBLICS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE

SYNDICAT DE LA CÔTE

Garderie périscolaire : Mme Sandrine LION

Relais Assistantes Maternelles / RAM : Mme Louise TRICHET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU MAINE ET LOIRE (SIEML)

Titulaire : Mr Patrice VÉRITÉ

Suppléant : Mr Éric BEC

PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN (PNR)

Titulaire : Mme Marie-Paule FOUACHE

Suppléant : Mr François JOST

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DUCANTON DE SAUMUR SUD POUR L'EHPAD

Titulaire : Mme Régine CATIN

Suppléant : Mme Carole CHEVREUX

FAMILLES RURALES POUR le DECLIC et le CLSH

Titulaire : Mr Hans MAZILLER

Suppléant : Mme Fabienne RANGER

CORRESPONDANT DÉFENSE

Titulaire : Mr Patrice VÉRITÉ

Suppléant : Mr François JOST

CLI CNPE CHINON

Titulaire : Mr Patrice VÉRITÉ

2 – INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le président de séance donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des maires et adjoints, issues des articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur un taux (pouvant être différent pour le maire, les adjoints et les conseillers municipaux), applicable à une valeur maximale, variant selon la population de la commune. A titre indicatif, ces valeurs maximales sont les suivantes, depuis le 1^{er} Juillet 2010 :

	MAIRES ①		ADJOINTS ②	
	Taux Maximal/ IB 1015-INM 821 soit	Indemnité mensuelle brute au 1/07/10	Taux Maximal/ IB 1015- INM 821 soit	Indemnité mensuelle brute au 1/07/10
	3 801,47 €		3 801,47 €	
De 1 000 à 3 499 habitants	43%	1 634,63 €	16,5%	627,24 €

Madame le Maire propose une indemnité de 40 % soit 1 520,68 € brut pour la fonction de Maire et une indemnité de 15,78% soit 599,87 € brut pour la fonction d'Adjoint.
Cela représente une économie de 114,05 € sur l'indemnité de maire, plus 27,37 € x 4 sur l'indemnité des Adjointes soit 232,53 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune compte actuellement une population totale de 1 550 habitants, décide :

♦ L'indemnité du Maire, Mme Régine CATIN, est, à compter 29 Mars 2014, calculée par référence au barème fixé par l'art. L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

Indemnité maximale 3 801,47 € x 40 % soit 1 520,68 €/mois

♦ Les indemnités des adjoints sont, à compter du 29 Mars 2014, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Adjoint : 627,24 € x 15,78 % soit 599,87 €/mois

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Abstention : Mme FOUACHE

Contre : Ms BURNEAU et FONT, Mme CHEVREUX

Pour : 15

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget.

3 - DECISION MODIFICATIF BUDGETAIRE N° 1/2014

Suite au courrier de notification d'attribution de la subvention FISAC d'un montant de 100 469 €, Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

<u>Section de fonctionnement :</u>		Dépenses	Recettes
7484	Dotation recensement		- 2 610
022	Dépenses imprévues fonctionnement	- 2 610	
		- 2 610	- 2 610
<u>Section d'Investissement :</u>			
020	Dépenses imprévues d'investissement	34 494	
10222	FCTVA		- 60 000
	Région		
1322	CTU presbytère - 8 500	moins 14 881 €	
1322	CTU Cadhumeau - 131	plus 14 100 €	
1322	VVRA signalétique - 6 250	de Rochechouart	- 781
	Département		
1323	VVRA support fanions		- 1 194
	Agglo		
1325	Restauration façades		- 4 000
	Etat		
1321	FISAC centre bourg		100 469
		34 494	34 494

Abstention : Ms BURNEAU et FONT, Mme CHEVREUX
Pour : 16

**4 – Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage.
Opérations effectuées le 18 Février 2014 – EP 140-14-46**

Entretien rue de la Lizandière

VU l'article L5212-26 du CGCT,
VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

- Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :
 - ☞ Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires
 - ☞ montant de la dépense : 379,99 euros TTC
 - ☞ taux du fonds de concours : 75%
 - ☞ montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 284,99 euros TTC

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Le Président du SIEMML,
Le Maire de la commune de Fontevraud-l'Abbaye
Le Comptable de la commune de Fontevraud-l'Abbaye
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**5 - Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage.
Opérations effectuées le 18 Février 2014 – EP 140-14-45**

Ré alimentation de la prise guirlande de Noël à l'angle de la mairie côté église.

VU l'article L5212-26 du CGCT,
VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

- Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :
 - ☞ Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires
 - ☞ montant de la dépense : 120,38 euros TTC
 - ☞ taux du fonds de concours : 75%
 - ☞ montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 90,29 euros TTC

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Le Président du SIEMML,
Le Maire de la commune de Fontevraud-l'Abbaye
Le Comptable de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**6 - Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage.
Opérations effectuées le 13 Février 2014 – EP 140-14-47**

Mise en sécurité du candélabre au stop en sortant de la place du Grand Clos.

VU l'article L5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

- Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante :

☞ Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires

☞ montant de la dépense : 474,13 euros TTC

☞ taux du fonds de concours : 75%

☞ montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 355,60 euros TTC

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Le Président du SIEMML,

Le Maire de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Le Comptable de la commune de Fontevraud-l'Abbaye

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POINT SUR LES TRAVAUX

Avenue Rochechouart :

Voir compte rendu de réunion de chantier effectué par le bureau d'étude Pierres et Eau.

QUESTIONS DIVERSES

Signalétique touristique : L'entreprise Signal concept a été retenue, offre la moins disante pour un total de 23 668 € HT.

Villes et Villages Fleuris : La Commission fera une pré visite du village le 29 Avril 2014 à 10h avec le Comité Technique Départemental pour préparer la visite du jury début Juillet.

Maine et Loire Habitat : La consultation de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de restructuration du pôle soins et d'aménagement et de transformation de locaux sur l'EHPAD existant, a été lancée le 04 Avril 2014.

Centre de Gestion : Pour la prévention des risques hygiène et sécurité la collectivité a un référent auprès du Centre de Gestion, Mr David BRANCHEREAU, qui devait intervenir, sur notre demande, pour une sensibilisation aux gestes et postures de sécurité dans le travail le 19 Novembre 2014. Ce rendez-vous a été annulé car 2 agents étaient en arrêt à cette date. Nous reprendrons contact avec Mr David BRANCHEREAU pour fixer une autre date et y associer tout le personnel Communal.

Affaires scolaires et cantine :

La réforme des rythmes scolaires est toujours d'actualité et applicable à la rentrée. Les pour-parlers avec le prestataire « Familles Rurales » reprendront très prochainement pour concrétiser les activités

périscolaires selon notre Projet Educatif De Territoire (PEDT). Un comité spécifique à l'application de la réforme (Professeurs des Ecoles, délégués de parents, DDEN, Elus) se réunira courant Avril/Mai afin de finaliser le projet périscolaire.

- Restauration scolaire :

Prise en compte des intolérances, allergies pour adaptation des repas aux enfants concernés. Mise en place d'un Projet d'Accompagnement Individuel (PAI).

Révision des tarifs de cantine pour ces familles lors du prochain conseil municipal.

Prise en compte et suivi sérieux des cas problématiques de comportement des usagers de la cantine et en surveillance dans les cours d'école lors de la pause méridienne.

- L'Association ADEIS (Association Des Elèves Infirmiers du Saumurois) organise le 24 et 25 Avril 2014 au Foyer Yves Duteil pour une activité « Hôpital des nounours », à laquelle participeront la grande section et le CP de FONTEVRAUD L'ABBAYE ainsi que les écoles de SAUMUR, afin de permettre une meilleure appréhension de la prise en charge hospitalière pour les enfants.

Dates de réunion des prochaines commissions

Commission voirie : 22 Avril 2014 à 20h30

Commission affaires scolaires : 24 Avril 2014 à 20h00

Commission communication : 25 Avril 2014 à 19h00

Commission cadre de vie : 06 Mai 2014 à 20h30

Commission finances : 14 Mai 2014 à 20h30

Conseil municipal : 14 Mai 2014 à 21h00